Lachine
Montréal

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

A V I S est par les présentes donné par le soussigné qu'à la séance ordinaire qui aura lieu le 2 avril 2024, à 19 h, en la salle du conseil située au 1800, boulevard Saint-Joseph, le conseil d'arrondissement statuera sur une demande de dérogation mineure au *Règlement numéro 2710 sur le zonage* concernant l'immeuble sis au 236, avenue Ouellette, sur le lot portant le numéro 1 703 391 du cadastre du Québec.

Cette demande de dérogation a pour objet de :

- Permettre, pour un bâtiment bifamilial, une façade principale d'une largeur de 5,6 mètres, et ce, bien que l'article 4.18 du *Règlement numéro 2710 sur le zonage* prévoie une largeur minimale de 5,8 mètres.

Au cours de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande de dérogation mineure.

Toute personne qui désire obtenir des renseignements relativement à cette demande peut également communiquer avec la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises au (514) 639-2140.

Fait à Montréal, arrondissement de Lachine, ce 15 mars 2024

Fredy Enrique Alzate Posada
Secrétaire d'arrondissement
Arrondissement de Lachine